



ECHE Sélection 2015
Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
E- formulaire de candidature
Appel à propositions EACEA/15/2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2015
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	22/05/2014 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	EN

269498-EPP-1-2015-1-FR-EPPKA3-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): -

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* <u>OJ</u>EU L 347/50 of 20-12-2013

A.1. Profil de l'établissement

PIC	949510012
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	LYCEE MODESTE LEROY
Traduction de cette dénomination en anglais	LP MODESTE LEROY
Acronyme	
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2015
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	32 RUE PIERRE BROSSOLETTE
Pays	France
Région	HAUTE-NORMANDIE
Code postal	27016
Ville	EVREUX CEDEX
Site Internet	http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/

A.2. Représentant Légal

Civilité	MME
Genre	Féminin
Prénom	CHRISTINE
Nom de famille	BOUIX
Fonction	PROVISEURE
Courriel	CHRISTINE.BOUIX@AC-ROUEN.FR
Téléphone (code pays inclus)	0033 232622400
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	32 rue Pierre Brossolette
Pays	FR, France
Code postal	27016
Ville	Evreux cedex

A.3. Coordinateur

Civilité	M.
Genre	Masculin
Prénom	DIDIER

Nom de famille	HOCHET
Département	EURE
Fonction	ERAEI (ENSEIGNANT RÉFÉRENT À L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE)
Courriel	DIDIER.HOCHET@AC-ROUEN.FR
Site internet	http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/
Téléphone (code pays inclus)	0033 681444453
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	32 rue Pierre Brossolette
Pays	FR, France
Code postal	27016
Ville	Evreux cedex

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2013- 2014:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	60.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	15.0
Administratifs:	4.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	4.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2013-2014)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	6.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2013-2014)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

COOPERATION

Accords valides en 2013/2014 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

1.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

1.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2013-2014) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

0.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2013/2014 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

1.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques. Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Au niveau des formations en BTS, nous constatons une demande forte de la part de nos étudiants et des enseignants pour vivre une expérience de mobilité en Europe ou au delà... Suite à ce besoin, nous mettons en place un bureau relation internationale qui sera en charge des actions de mobilités pour les étudiants (lien web...) Ces mobilités concerneraient tous les étudiants, du secteur industriel de l'établissement. Le chef d'établissement, accompagné de son chef des travaux travaillent en collaboration avec l'ensemble du bureau relation internationale. Lors des réunions hebdomadaires de direction, un point est fait sur l'action Erasmus plus et les possibilités de mobilités pour les étudiants. Ces réunions permettent aussi de préparer le dossier de candidature à la mobilités (AC1) qui doit être déposé en février. La possibilité d'obtenir une bourse pour un stage en entreprise ou pour effectuer une formation à l'étranger est présentée sur le site de l'établissement.

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Pour tous les étudiants de BTS, nous établirons une attestation descriptive du parcours de formation où figure les modules suivis et les crédits ECTS attribués. Le bureau relation internationale travaille sur le SD pour chaque BTS présent dans l'établissement.

Par ailleurs, les étudiants obtiennent le Brevet de Technicien Supérieur. A la fin de chaque module, on proposera les crédits à attribuer à l'étudiant en complétant le supplément au diplôme, en portant cette information sur le bulletin semestriel.

Une formation sur les ECTS est prévue, pour l'équipe pédagogique assurée par l'ERAEI du lycée.

Ces crédits seront à voir avec l'organisme d'accueil afin d'être ajusté et de répondre au mieux à la formation. Nous n'accueillons pas d'étudiants, mais nous souhaitons développer cette partie.

Pour un stage nous utiliserons l'Europass mobilités <http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/spip.php?article515> (BRI) <http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/spip.php?article513> (ects)

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

L'ensemble des cours enseignés dans les sections de techniciens supérieurs sont en ligne sur le site de l'établissement : <http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/spip.php?article508> (il s'agit des textes officiels des contenus des différentes matières enseignées) <http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/spip.php?article513>

Chaque cours est détaillé et correspond au crédit ECTS, ils sont dispensés en français ,sauf pour le cours d'anglais.

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés. (maximum 1000 caractères)

Chaque stage ou formation sera validé par les enseignants référents et fera l'objet d'une convention tripartite, voir quadripartite (si nous faisons appel à un partenaire intermédiaire). Cette convention définit les différents aspects du stage et exigences de la formation. Elle sera signée par l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil. Des annexes pédagogiques seront établies en fonction des BTS et du type de mobilité. Elles seront négociées en amont de la période du stage avec l'ensemble des partenaires.

Le secrétariat du BRI, prendra en charge l'aspect administratif. Les coordonnateurs et les professeurs de langue accompagneront les étudiants dans la stratégie de mise en place de la mobilité.

Le chef d'établissement, le chef des travaux s'assureront du bien fondé du stage ou de la formation accompagné de l'ERAEI.

Le gestionnaire accompagnera les porteurs du projet et les étudiants pour les modalités financières.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)
Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Pour préparer nos étudiants ,le BRI s'occupera d'assurer l'accompagnement pour les démarches : administratives (passeport, assurances),logistiques (transports, hébergement...)
Accompagnement linguistique :
un module dans la langue du pays d'accueil ,pour cela nous utiliserons les ressources de l'établissement mais aussi académiques (via la DAREIC)
afin d'assurer un niveau en anglais, nous mettrons en place un module d'anglais de communication dans le cadre de l'accompagnement personnalisé avec un assistant (native speaker). Ce module sera constitué de deux parties : l'anglais dans la vie courante et dans le milieu professionnel. Nous travaillons actuellement sur notre politique linguistique (pas de lien internet pour l'instant: en cours)

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Le soutien sera apporté par les membres du BRI, qui l'accompagnera dans ses démarches .
Une annexe pédagogique, définit les objectifs, les compétences, et les attitudes professionnelles attendus au cours du stage.
Le participant aura un référent en France et un autre dans le pays d'origine qu'il pourra contacter à tous moments.
Un cahier des charges des référents est établi afin de bien accompagner l'étudiant.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Un module linguistique sera mis en place pour les mobilités entrantes, négocié en amont.
Une évaluation diagnostique se fera avant la mobilité afin de personnaliser ce soutien. Les professeurs de langues procéderont à cette évaluation en se servant du cadre européen et proposeront le module adéquat. Ce module sera constitué de trois parties : vie courante, vie professionnelle, scolaire. http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/ecrire/?exec=article&id_article=516 en cours

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Nous réaliserons des annexes pédagogiques en amont de la mobilité en vérifiant la conformité de la mobilité par rapport au référentiel de formation

Nous utiliserons l'europass et le supplément au diplôme afin de fournir un dispositif d'évaluation complet pour les étudiants. Nous procéderons aussi à l'évaluation Cambridge pour nos étudiants, ayant des professeurs de langues certifiés au lycée professionnel pouvant accompagner nos étudiants dans la démarche.

Lors des réunions semestrielles, l'équipe pédagogique suite à des évaluations procédera à la validation.

Europass et SD : <http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/spip.php?article511>

ECTS : <http://lycees.ac-rouen.fr/modeste-leroy/spip/spip.php?article513>

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

L'ERAEI, qui connaît bien les dispositifs, mettra en place des formations pour accompagner la mobilité du personnel. Il fera la promotion à l'interne par les moyens de communication mis à sa disposition : newsletter du lycée, intranet de l'établissement. En ce qui concerne la reconnaissance, il fera en sorte de développer les outils Europass et demandera aux participants de faire valoir cette mobilité auprès des corps d'inspection. Chaque participant devra renseigner cette action via lprof, plateforme nationale de valorisation des compétences des personnels d'éducation.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Par son action et son investissement dans l'établissement, l'ERAEI, soutient l'ensemble des personnels, des élèves et des étudiants, afin de développer la coopération européenne et internationale conformément au projet académique et au projet d'établissement. La promotion passe par la mise en ligne sur le site de l'établissement des différentes actions (ERAEI, administrateur de la partie Erasmus plus du site). Il communiquera au niveau du relais académique (DAREIC) toutes les informations nécessaires à la diffusion.

La reconnaissance passera par des dispositifs tels que l'Europass mobilité, une cérémonie officielle permet tous les ans la remise de ces certificats.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

La stratégie de l'établissement s'inscrit dans celle du projet académique de l'Académie de Rouen, c'est-à-dire, favoriser la mobilité des élèves et des étudiants et des personnels en UE et hors UE.

Les partenaires sont choisis selon les projets menés ou initiés par les enseignants, les partenariats mis en place par le Rectorat : par exemple, en UE, des partenariats sont possibles avec le Royaume Uni, la Norvège et la Pologne suit à un partnership (avec un projet LEONARDO). Dans le cadre d'une coopération conjointe entre le Québec et l'Académie de Rouen, un partenariat se met en place avec le CEGEP de Matane (Québec) pour une poursuite d'études des étudiants de BTS. Nous allons accueillir une enseignante québécoise qui va préparer les étudiants à leur rentrée universitaire. Nous pouvons envisager un développement de cette action vers un autre de nos BTS et peut se poser l'intérêt d'un échange d'enseignant.

Objectif et public cible de ces mobilités : favoriser les échanges d'élèves, d'étudiants de BTS, dans le cadre de leur formation, notamment concernant la possibilité de stages en entreprise, mais aussi faciliter leur poursuite d'études à l'étranger. Concernant les personnels, permettre de s'ouvrir à d'autres systèmes éducatifs, permettre des coopérations et des échanges selon les disciplines ou certains secteurs professionnels de l'établissement.

L'établissement, de par son contrat d'objectifs, développer sa stratégie à l'international. Les acteurs tels que l'équipe de direction (proviseur, proviseur adjoint, chef des travaux et gestionnaire) s'impliquent afin de pouvoir mettre en oeuvre ce contrat et cela passera donc par l'étape de la charte Erasmus.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

L'équipe de direction, de par son projet d'établissement, souhaite faire de son volet internationale, une référence pour l'établissement. L'ensemble des actions qui s'inscrivent dans ce volet sont prises en considération et il existe une volonté évidente d'accompagnement à la mise en place.

Un bureau des relations internationales se met en place pour suivre ces actions et diffuser l'information vers l'ensemble de la communauté ; cette dernière est très sensible à cette ouverture à l'international ; un référent sur ce thème est désigné depuis 4 ans. Il est très actif et est le promoteur d'un grand nombre des actions déjà existantes.

L'Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale, a la volonté de promouvoir toutes les formes de coopération européenne et internationale. Il est formateur académique pour la promotion des dispositifs Erasmus plus mobilités Action clé 1.

Une grande partie des projets de coopération européenne mis en place dans l'établissement relève de son professionnalisme et de sa motivation : mobilités professionnelles, partenariat stratégique, action ponctuelle (accueil de professeurs étrangers pour des échanges de pratiques), projet de coopération bilatéral d'échanges (bourse Lefèvre, Grande Bretagne).

Il accompagne les équipes pédagogiques dans la formalisation et la mise en projet.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

1-Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin

Une mobilité sortante ou entrante de qualité contribue fortement à augmenter le niveau de qualification, nous le percevons déjà par nos actions de mobilités au lycée professionnel et le développement de la mobilité pour nos étudiants, de par les dispositifs mis en place à l'interne, va faire en sorte que nous ayons des étudiants mieux préparés dans des domaines où la demande en terme de recherche est importante. C'est aussi vrai pour les mobilités du personnel, qui correspond à une demande réelle. Les enseignants du milieu technologique, n'aspire qu'à échanger et à rencontrer des professionnels dans des pays partenaires, afin de parfaire leur culture.

Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

Il est indéniable que le fait d'afficher que le lycée propose la possibilité d'effectuer des mobilités soit pour les stages soit pour des formations, ou post BTS est un atout important pour nous développer la qualité et la pertinence de nos enseignements en BTS.

Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale

Une expérience de mobilité et le travail en partenariat sont des points qui permettent de remettre en cause les méthodes d'enseignement, les pratiques professionnelles. Ces aspects permettent donc de modifier, d'adapter ses contenus tout en restant dans le cadre imposé par les référentiels. Il en découle forcément une amélioration de la qualité .

Activer le triangle de la connaissance: faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional

Ces mobilités permettent de travailler plus encore en collaboration avec les différents partenaires et de pouvoir répondre aux exigences des professionnels (mise en réseaux, échanges de pratiques ...)

Améliorer la gouvernance et le financement

L'autonomie des établissements permet de mieux gérer l'aspect modernisation et par conséquent la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas facile cependant

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Provisoire

Nom: Christine Bouix

Date (jj/mm/aaaa): 20/05/2014

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement